

Nous avons ensuite le poste n° 25b des crédits de la main-d'œuvre et de l'immigration. Là encore, l'objectif n'est pas explicite. Je suis certain qu'il serait acceptable. Si je me souviens bien, le secrétaire adjoint du Conseil du Trésor a déclaré qu'il s'agissait d'accords de formation qui n'étaient pas entièrement visés par la loi ou par les crédits tels qu'ils sont formulés, mais il s'agit encore d'une extension.

A propos du développement régional, le crédit 10b est une extension statutaire. Sous la rubrique Ministère des finances, le dernier crédit L27 constitue une autre extension.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ressemble encore plus à un bill omnibus que le projet de loi sur le Code criminel.

L'hon. M. Lambert: Il s'agit de la loi sur les prêts aux étudiants. Cette loi comporte une disposition visant à limiter les sommes prêtées ou garanties dans une province donnée. Ce crédit prévoit une extension de cette limite. Pourquoi ne pas présenter une modification à la loi? Si vous devez obtenir des montants supplémentaires grâce aux crédits ou à propos de l'administration, pourquoi ne pas suivre la voie légale?

Les quatre derniers crédits affectés à la S.C.H.L. sont inexcusables. Cela entraînera un débat, ils ont été adoptés sous la menace de la guillotine et maintenant on veut baillonner la Chambre et empêcher un débat sur le logement. Ce débat s'impose aujourd'hui. Député, je ne puis accepter cette manière de faire et je suis certain que mes collègues du comité ne l'admettent pas non plus. Fait étrange, aucune voix discordante n'a protesté contre le premier paragraphe du rapport du comité auquel j'ai fait allusion. Outre le président, il y avait trois députés libéraux présents et je puis vous affirmer que deux d'entre eux au moins ont donné au rapport leur appui à main levée.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils n'ont pas compris de quoi il s'agissait.

L'hon. M. Lambert: Si nous passons ensuite au deuxième paragraphe, et je le répète, il y a certains crédits qui dépendent de l'agriculture—le crédit 65 de la loi de subside N° 4 qui concerne les prévisions budgétaires pour la subvention aux grains de provende de l'Ouest. Dans le budget supplémentaire, cet article a servi de vache à lait à tout le ministère de l'Agriculture. Il en va de même pour le budget du ministère des Affaires indiennes

et du Nord canadien où le crédit affecté au développement des parcs nationaux des provinces atlantiques a fourni plus de deux millions de dollars à des projets dépendant du ministère des Affaires indiennes. A la suite des restrictions financières imposées par le gouvernement à cette direction, qui s'est vue quelque peu amputée, le ministère s'est vu contraint de piller le compte réservé à la construction des parcs nationaux. C'est une situation déplorable.

Comme je l'ai fait remarquer au président du Conseil du Trésor (M. Drury), il se peut qu'à l'avenir les divers ministères aient tendance à établir des comptes comme ceux-là, où les dépenses doivent être adoptées sans tarder par le Conseil du Trésor et par la Chambre, mais avec l'arrière-pensée d'en faire une source fertile de fonds pour d'autres projets au sein du ministère, projets qui n'auraient guère à voir avec le but originel. Il y a loin des parcs nationaux des provinces atlantiques à la sécurité sociale et autres services destinés aux Indiens et aux populations autochtones.

Je ne m'oppose pas à l'usage nouveau qu'on veut faire de l'argent. Tout cela part certainement d'une bonne intention, mais les choses auraient dû être menées comme il convient au départ. On nous répondra qu'en ce qui concerne les crédits de \$1, le ministère doit revenir devant le Conseil du Trésor mais...

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre, je vous prie.

L'hon. M. Lambert: J'ai fini dans trente secondes.

Des voix: Continuez.

L'hon. M. Lambert: On dira peut-être qu'il faut se présenter au Conseil du Trésor avec ses nouvelles dépenses pour les justifier. Tout crédit de \$1 doit être incorporé au budget supplémentaire et justifié. On a tendance à dire: Le Parlement a approuvé le crédit, alors pourquoi ne pas faire les dépenses? On prétendra aussi qu'autrefois, lorsque les dépenses étaient inférieures au crédit voté, on était porté à dire que, l'argent étant là, aussi bien le dépenser, autrement il va nous être enlevé. Il reste que les ministères vont continuer à demander des crédits supplémentaires et la pratique persistera. Il n'y aura pas d'amélioration; pis encore, on s'habituerait à dire: L'argent est là, dépensons-le.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est comme cela que votre femme s'achète un manteau de fourrure sans qu'il vous en coûte un sou.